

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 6 février 2017, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Madame Marjolaine Dubé D'Astous
Monsieur Martin Carrier
Madame Chantal Gendron prend place à 20 h 45
Monsieur Mario Gendron
Sont absentes : **Madame Johanne Caron**
Madame Mélanie Bélanger

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Colette D'Astous, est également présente et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance
Résolution 17-17

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement de procéder à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

Adoptée

Lecture de l'ordre du jour, adoption
Résolution 18-17

L'ordre du jour est lu, adopté et tenu ouvert sur proposition de Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement.

Adoptée

Procès-verbal, adoption
Résolution 19-17

Il est proposé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2017 soit approuvé et signé.

Adoptée

Avis de motion

Monsieur Martin Carrier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil municipal sera présenté pour adoption le règlement numéro 286 décrétant l'ouverture des chemins d'hiver pour la circulation des véhicules automobiles sur le territoire de la municipalité.

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil (L.E.R.M. 357)

Le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne que tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément aux articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Contribution financière Enrichissement de Musique Polyvalente de Sayabec
Résolution 20-17

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu à l'unanimité que la municipalité verse un montant de 50 \$ à la polyvalente de Sayabec pour le programme Enrichissement Musique.

Adoptée

Journées de la persévérance scolaire
Résolution 21-17

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de COSMOSS afin de mobiliser autour de cette question l'ensemble des partenaires du territoire et puisque cette problématique est intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie,

estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE malgré le fait que le Bas-Saint-Laurent se positionne avec les meilleurs taux de diplomation et de décrochage scolaire du Québec, ce sont encore 9,9 % des jeunes Bas-laurentiens qui décrochent avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire ne concerne pas exclusivement le monde scolaire, mais constitue bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement dès la petite enfance et jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de la Démarche COSMOSS, une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est reconnue à l'échelle provinciale ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche COSMOSS organise *Les Journées de la persévérance scolaire* et que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés des huit MRC de la région ;

IL EST PROPOSÉ, APPUYÉ ET RÉSOLU

De déclarer la 3^e semaine de février comme étant *Les Journées de la persévérance scolaire* dans notre municipalité ;

D'appuyer les efforts des partenaires de la Démarche COSMOSS mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire de nos MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour leurs communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à la direction de COSMOSS Bas-Saint-Laurent.

Adoptée

Adjudication d'un contrat pour les travaux de :

Rechargement du 7^e Rang Est N° dossier : AIRRL-2016-234A,

Installation de glissières de sécurité sur une partie du 6^e Rang Ouest N° dossier : AIRRL-2016-234B dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet AIRRL.

Résolution 22-17

Considérant que la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase désire faire réaliser des travaux de Rechargement du 7^e Rang Est et l'installation de glissières de sécurité sur une partie du 6^e Rang Ouest;

Considérant qu' une demande d'aide financière a été présentée au Ministère des Transports de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Considérant que suite à cette demande, la municipalité a reçu l'accord de principe pour le Rechargement du 7^e Rang Est N° dossier : AIRRL-2016-234A et l'installation de glissières de sécurité sur une partie du 6^e Rang Ouest N° dossier : AIRRL-2016-234B dans laquelle le MTMDET juge conforme les projets déposés aux modalités d'application du programme et confirme l'admissibilité à une aide financière pouvant atteindre 50%;

Considérant que la municipalité dispose des crédits nécessaires à même ses dépenses de fonctionnement (prévisions budgétaires 2017) pour la réalisation des travaux;

Considérant qu' un appel d'offres public a été effectué sur le SEAO et que six (6) soumissionnaires ont déposé une offre de service conforme ;

1-	Les Entreprises D'Auteuil & Fils inc.	116 370.80 \$
2-	Construction BCK	123 254.18 \$
3-	Excavation Léon Chouinard et fils	164 077.95 \$
4-	Entreprises Claveau Ltée	129 987.63 \$
5-	Les Entreprises A & D Landry inc.	126 801.31 \$
6-	Groupe Lechasseur Ltée	157 434.72 \$

En conséquence, sur une proposition de Madame Marjolaine Dubé D'Astous appuyée par Monsieur Martin Carrier, il est résolu :

- 1- D'octroyer le contrat pour la réalisation des travaux de Rechargement du 7^e Rang Est et l'installation de glissières de sécurité sur une partie du 6^e Rang Ouest à Les Entreprises D'Auteuil & Fils inc. au montant de 116 370.80 \$ (taxes incluses).
- 2- Ledit contrat est conditionnel à la signature de l'entente légale confirmant les engagements de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase et du MTMDET.
Adoptée à l'unanimité

Fonds réservés pour École de St-Damase **Résolution 23-17**

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron et résolu que la municipalité réserve un montant de 400 \$ à l'École de St-Damase pour remettre en bourse aux jeunes du primaire. Madame D'Astous communiquera avec Madame Lavoie, enseignante responsable de l'école pour établir avec elle comment cet argent pourrait être distribué.

Adoptée à l'unanimité

Remplacement du ponceau du cours d'eau Wilfrid Dionne du Rang 6 Ouest **Acquisition de terrain** **Résolution 24-17**

Attendu que la municipalité a mandaté par la résolution 54-16 le Service du Génie municipal de la MRC de La Matapédia pour préparer une évaluation de la qualité structurale du ponceau situé sur le Rang 6 Ouest;

Attendu que le 6 juin 2016 la municipalité a reçu un rapport de l'état structural du ponceau ainsi qu'un dessin descriptif de l'état de l'ouvrage visé et un rapport photographique;

Attendu que tel que montré au dessin, les remblais existants débordent de l'emprise et empiètent sur les terrains voisins;

Attendu que selon le rapport produit, la municipalité devra procéder au remplacement du ponceau;

Pour tous ces motifs, il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Monsieur Mario Gendron et résolu que la municipalité rencontre, Monsieur Guillaume D'Astous, propriétaire des terrains pour discuter de l'éventualité d'acquisition d'une parcelle de terrain.

Adoptée

Voirie d'hiver

Embauche de Monsieur Bertin Fortin **Résolution 25-17**

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que la municipalité embauche Monsieur Bertin Fortin pour opérer le tracteur souffleur au besoin. Le salaire de Monsieur Fortin est inscrit sur la liste des salaires 2017. Monsieur Fortin avait été appelé à travailler avant la séance du conseil dû à la mauvaise température (approbation de Monsieur Jean-Marc Dumont, maire et Monsieur Martin Carrier, maire suppléant et responsable des chemins d'hiver).

Adoptée

Chantal Gendron prend place à la table du conseil à 20 h 45

Correspondance

Travail forfaitaire-Signaleur **Résolution 26-17**

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier et résolu unanimement de verser un montant de 50 \$ (travail forfaitaire) à Monsieur Magella Lévesque pour service de signaleur lors du déneigement avec le tracteur souffleur dans le village.

Adoptée

Comptes du mois **Résolution 27-17**

FOURNISSEUR	# FACT	DESCRIPTION	TOTAL
ADMINISTRATION			
Desjardins Financière	112017	Assurance salaire	459.30 \$
MRC de La Matapédia	17100	téléphonie IP	516.79 \$
MRC de La Matapédia	17101	honoraires réclamation TECQ	907.25 \$
MRC de La Matapédia	17103	rapport amiante	272.25 \$
ADMQ	8112	renouvellement et assurance	859.64 \$
Services Kopilab	198479	contrat copies	197.22 \$
TOTAL			3 212.45 \$
VOIRIE MUNICIPALE-SQ-INCENDIE			
Les Pétroles BSL	43594823	huile fournaise	474.07 \$
Les Pétroles BSL	43763935	huile fournaise	530.71 \$
Les Pétroles BSL	43930522	huile fournaise	376.41 \$
Matériaux G. Ouellet	112062	fluorescent	76.96 \$
Matériaux G. Ouellet	112062	vis, boulons, équerre	(51.33 \$)
MRC de La Matapédia	17102	plan réseaux infrastructure	686.55 \$
MRC de La Matapédia	17104	plan d'intervention	2 363.20 \$
MRC de La Matapédia	17107	relevé de terrain pavage	480.00 \$
MRC de La Matapédia	17105	RRRL MTQ étude préliminaire	169.50 \$
MRC de La Matapédia	17181	quote-part incendie	5 717.81 \$
TOTAL			10 823.88\$
DÉNEIGEMENT ET ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION			
La Matapédienne SEC	FC00040500	Filtre, boulon	238.83 \$
La Matapédienne SEC	FC00040838	pièces et temps (PTO) TV 145	3 049.98 \$
La Matapédienne SEC	FC00041090	Bearing, gasket	451.02 \$
Centre du camion J.L.	FD02464	KYS, sender-kit	67.00 \$
Centre du camion J.L.	FD03080	Pompe à l'huile, gasket	229.44 \$
Centre du camion J.L.	FD03102	Valve packing	307.36 \$
Auto Parts Plus	3-25137358	aw32 clair 205 litre	501.12 \$
Les Pétroles BSL	43659843	Diesel	2 379.89 \$
Les Pétroles BSL	43856014	Diesel	793.93 \$
Les Pétroles BSL	43631463	Diesel	1 504.47 \$
Les Pétroles BSL	43930540	Diesel	3 014.01\$
Les Pétroles BSL	43797329	Diesel	1 901.30 \$
Performance Rimouski	FC0034517	hose, filtrer	280.25 \$
Carquest Amqui	11338362649	huile TV140	235.51 \$
Carquest Amqui	11338360087	Cli mixte	32.28 \$
Carquest Amqui	11338360292	Filtre à air, utf hydrastic	364.48 \$
Carquest Amqui	11338360206	Cli mixte	11.50 \$
Carquest Amqui	11338360738	Tiger grip	26.06 \$
Francis Caron	19012017	frais déplac. Pointe au Père	54.00 \$
MRC de la Matapédia	17122	honoraires éclairage public	29.71 \$
Ghislain Caron	1	frais déplacement Amqui	24.00 \$
Services Francis Briand	2500	réparer pompe hydr., o-ring,	907.15 \$
TOTAL			16 403.29 \$
AQUEDUC ET ÉGOUT			
Magnor	600499	Trousse d'analyse TK 150	446.25 \$
AquaSeaulutions	2016-059	filtres 5 microns	523.14 \$
Laboratoire BSL	62675	analyse eaux usées	214.40 \$
Laboratoire BSL	62674	analyse eau potable	129.71 \$
Affûtage D'Outils Bernier	J-2216	reconditionné 2 moteurs	285.88 \$
TOTAL			1 599.38 \$
RÉCUPÉRATION ET ORDURES			
Conciergerie Amqui	132951	collecte et transport matières	1 874.38 \$

MRC de la Matapédia	17199	quote-part mat. Résiduelles	6 620.03 \$
TOTAL			8 494.41 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME			
MRC de la Matapédia	17181	quote-part insp. Municipal	2 400.00 \$
TOTAL			2 400.00 \$
CENTRE COMMUNAUTAIRE ET BIBLIOTHÈQUE ET CULTURE			
Les Pétroles BSL	43594832	huile Fournaise salle	335.33 \$
Les Pétroles BSL	43763944	huile Fournaise salle	329.00 \$
Les Pétroles BSL	43930531	huile Fournaise salle	288.91 \$
Réseau biblio B.ST-Laurent	cot-ann. 17-18	cotisation annuelle	2 305.14 \$
Bois d'Œuvre WJ	28	chariots à roulettes	1 034.78 \$
Alimentation St-Damase	330280	feuille prot. Four	5.04 \$
MRC de la Matapédia	17106	hon. Professionnels	383.88 \$
Matériaux G. Ouellet	112062	clés et poignée loisirs	75.14 \$
TOTAL			4 757.22 \$
TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT ET FRAIS DE FINANCEMENT			
TOTAL			0.00 \$
<i>TOTAL DÉPENSES MOIS COURANT</i>			<i>47 690.63 \$</i>
<i>TOTAL DÉPENSES TRANSFERT À L'INVESTISSEMENT</i>			0.00 \$
GRAND TOTAL DU MOIS			47 690.63 \$

COMPTES PAYÉS JANVIER 2017

<i>FOURNISSEUR</i>	<i>MONTANT</i>	<i>DÉTAILS</i>
SALAIRE BRUT	3 035.68\$	administration
Hydro-Québec	4 549.27 \$	électricité
Télu	23.52 \$	cellulaire
TOTAL	7 608.47\$	

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, appuyé par Madame Marjolaine Dubé D'Astous et résolu unanimement que ces comptes soient approuvés et payés.

Je soussignée, Colette D'Astous, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie qu'il y a les fonds nécessaires pour acquitter ces comptes.

Adoptée

Gentilé de la municipalité

Les membres du conseil municipal proposent comme gentilé pour la municipalité « **Damasois et Damasoise** ».

Augmentation salariale **Résolution 28-17**

Il est proposé par Monsieur Mario Gendron et résolu unanimement que le salaire de Madame Colette D'Astous augmente de 10 \$/semaine et que le salaire de Madame Suzanne Audit augmente de 5 \$ mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2017. Cette augmentation a été oubliée d'être inscrite dans la résolution numéro 06-17. L'augmentation salariale est rétroactive au 1^{er} janvier 2017.

Adoptée

Installation de miroirs convexes

Madame D'Astous vérifiera les prix pour l'achat de miroirs pour installer à l'interception de la Rue de l'Église et de l'Avenue Principale.

Levée de la réunion **Résolution 29-17**

Il est proposé par Mario Gendron de clore la séance à 22 h 10.

Adoptée

Jean-Marc Dumont, maire

Colette D'Astous, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire